

Municipalité de Porrentruy  
Conseil de ville  
23 mai 2019

R	23 MAI 2019
Conseil	1089



---

## Motion : Interdiction de la plantation d'arbres et de plantes non indigènes sur le territoire communal

---

La mondialisation induit une augmentation sans précédent du commerce et des transports, dont une des conséquences est l'accroissement des déplacements et l'introduction d'espèces exotiques. Les espèces exotiques ne sont pas toutes nuisibles. Toutefois, certaines d'entre elles peuvent causer des dommages écologiques, économiques et sanitaires. Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont de plus en plus reconnues comme une des menaces les plus sérieuses pour la biodiversité et l'économie.

Ces impacts économiques peuvent être liés aux pertes directes de produits agricoles ou forestiers ou à l'augmentation des coûts de production associés à la lutte contre les envahisseurs. Par exemple, les coûts occasionnés par la berce du Caucase sont estimés à 10 millions de CHF, soit 2 millions pour les secteurs de l'environnement et de la santé publique, le reste grevant les secteurs agricoles et forestiers. Un des principaux problèmes liés à l'introduction d'EEE est que les coûts qu'elles engendrent lorsqu'elles s'établissent et deviennent envahissantes sont supportés par la société alors que ces introductions sont motivées par des intérêts individuels ou commerciaux.

La conséquence principale relative à la perte de biodiversité est que les espèces deviennent moins résistantes aux aléas de l'environnement et donc leurs chances de survie diminuent. En vertu de la Convention sur la diversité biologique, la Suisse s'est engagée à prendre des mesures pour prévenir l'introduction, à contrôler ou éradiquer les espèces exotiques menaçant les écosystèmes, les habitats ou les espèces. Choisir des plantes locales offre en effet le gîte et le couvert aux oiseaux et papillons de nos régions et laissent passer les hérissons à leurs pieds.

Plus de la moitié de toutes les espèces végétales de Suisse vivent dans des biotopes tels que les prairies sèches constituées d'espèces indigènes. Leur protection et valorisation, ainsi que la création de nouvelles prairies riches en espèces, s'avèrent essentielles pour la biodiversité en Suisse.

Au vu ces différents éléments, notre groupe demande que les parcelles communales soient arborisées et fleuries uniquement d'espèces indigènes.

*(Handwritten signatures in blue ink)*